



Le service Gesta'detect, un développement à trois chiffres

Gesta'detect fête ses 2 ans

Le service Gesta'detect a fêté ses 2 ans en Moselle au 1^{er} janvier 2019. Il affiche aujourd'hui à son compteur plus de 5.000 analyses réalisées sur le territoire mosellan.

Pour mémoire, c'est un test ELISA qui se base sur le dosage des protéines associées à la gestation (les PAG), protéines qui sont sécrétées par le placenta. Ce test est réalisé par le laboratoire de Rioz dans la cellule santé animale selon un protocole strict.

Résultats 2018

Sur 72 utilisateurs en Moselle en 2018, 3.154 analyses ont été réalisées dont 175 sur des vaches en traite robotisée, contre 1.508 analyses globalement en 2017.

Ce service est généralisé à l'ensemble de la zone 3CE*.

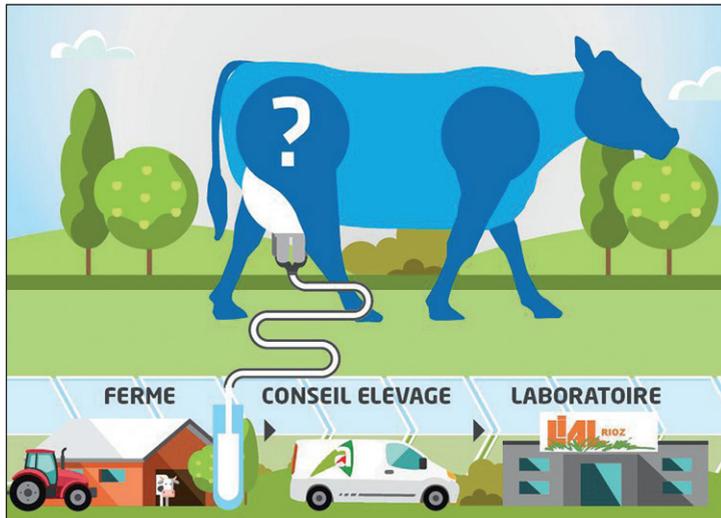
Le groupe 3CE affiche 9.116 analyses effectuées chez 256 clients en 2018, avec 31 % des analyses réalisées sur le dernier trimestre.

L'année 2019 suit cette dynamique : le nombre d'analyses en Moselle en janvier parle de lui-même : 471 analyses contre 153 en 2018.

Un développement multifactoriel

Ce service séduit de nouveaux utilisateurs grâce à :

- l'ouverture du service aux clients équipés de robots de



traite

- la formation continue des équipes terrain 3CE
- la fiabilité du test à 98 %
- la facilité d'utilisation du service : prélèvement durant la traite
- les différents modes d'utilisation du test : précoce (28 jours après l'IA); de confirmation en complément éventuel d'un test précoce, avant tarissement ; en service exclusif ou en cohabitation avec un suivi «reproduction» ou un simple suivi «post

partum» ou des échographies.

Le service se bonifie encore

Sur le mois de janvier, des tests de retours automatiques directs aux clients, dans les outils éleveurs (Estelevage par exemple) et outil des conseillers ont été effectués.

Aujourd'hui, ces retours se font en routine et permettent de mieux travailler sur le domaine de la reproduction, un pilier technique qui peut mettre à mal l'économie des exploitations.

Cédric GUTZWILLER,
responsable contrôle
de performance

* 3CE : mutualisation des services élevage des Chambres d'agriculture sur le conseil et le contrôle de performance.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03.87.66.12.46
cedric.gutzwiller@moselle.chambagri.fr

INTERVIEW

Points de vue du GAEC des Châtaigniers et de son conseiller

Le GAEC des Châtaigniers est une exploitation familiale de type polyculture-élevage lait et bœufs qui exploite 127 ha (47 ha herbe, 27 ha maïs et le reste en céréales) à Brouviller, en Moselle Est. Le troupeau laitier se compose de 75 vaches et son renouvellement.

Le GAEC fait appel au contrôle laitier en protocoles 11 passages par an. Il est suivi par Olivier Mathieu. Il utilise le service Gesta'detect depuis novembre 2017. Depuis cette date, Marie-France Eberhart a fait faire 96 tests de gestation.

- CDA 57 : Pourquoi utiliser ce service de test de la gestation ?

- Marie-France Eberhart : «Ce service permet un suivi régulier de l'état de gestation des vaches. Auparavant, nous faisons faire quelques palpés par an. Le service, qui ne donne pas de résultat instantané (3,5 jours de délai de résultat) est très pratique car les prélèvements de lait se font durant la traite et il n'y a donc pas besoin d'enfermer ou bloquer les vaches à un autre moment et les perturber dans leurs habitudes.

Le test utilisé en diagnostic précoce me permet d'identifier les vaches vides et aussi les retours en chaleur.

- CDA 57 : Quelle valeur ajoutée vous apporte ce service ?

- Marie-France Eberhart : Avant tout, c'est un investissement dans un service sur mon exploitation qui ne demande pas de temps supplémentaire de travail, qui m'a permis de réduire le nombre de réformes

subies pour cause d'infécondité et qui m'a permis de réduire l'IvV de 21 jours sur mon dernier bilan de synthèse Contrôle Laitier pour arriver à 420 jours (moyenne départementale).»

Cette amélioration de l'IvV représente un gain de 1.600 €.

Point de vue d'Olivier Mathieu, conseiller de l'exploitation

- CDA 57 : Pourquoi avoir proposé ce service à Marie-France Eberhart ?

- Olivier Mathieu : «Le point de départ fut d'avoir eu sur une année plusieurs vaches tarées vides. Le moyen de contention limité a été le deuxième facteur déclencheur de l'essai du service.

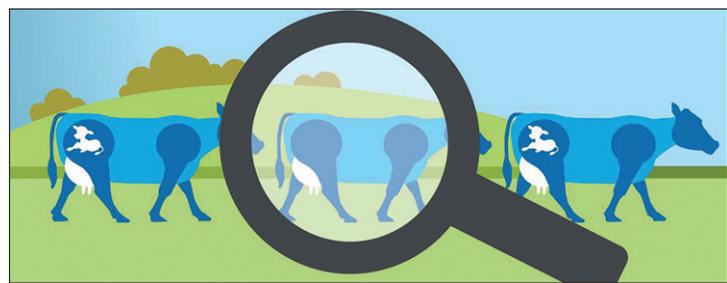
- CDA 57 : Et les autres éleveurs de votre secteur ?

- Olivier Mathieu : Les autres utilisateurs ont vu deux avantages à ce service : la facilité d'utilisation et le fait que ce service ne soit pas chronophage.

- CDA 57 : Quel est le lien avec votre métier ?

- Olivier Mathieu : Gesta'detect permet d'avoir des informations précises sur le statut reproduction des vaches. Il permet ainsi de réagir vite sur le fait de réinséminer une vache vide au test et de la classer en tant que future réforme pour le nombre d'IA trop élevé ou la production insuffisante. On est acteur et on ne subit pas les aléas de la reproduction.»

Propos recueillis par Cédric GUTZWILLER, responsable contrôle de performance



◆ Réglementation

Registre des actifs agricoles : le dispositif voit le jour

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le registre des actifs agricoles recense dans une base de données gérée par Chambre d'Agriculture France - APCA (instance nationale du réseau des Chambres d'agriculture), gratuitement et sans démarche administrative particulière, les chefs d'exploitation agricole de France.

Prévu depuis 1988, le registre de l'agriculture trouve enfin avec la loi d'Avenir pour l'Agriculture du 13 octobre 2014, une application concrète en confiant sa gestion aux Chambres d'agriculture.

Relancé à de nombreuses reprises sans pouvoir franchir le cap d'une traduction juridique faute de texte d'application, le

décret du 9 mai 2017 relatif aux modalités de tenue et de mise à jour du registre des actifs agricoles dote le secteur agricole d'un véritable registre professionnel, à l'instar des autres secteurs d'activité.

La délivrance gratuite par les CFE* des documents d'inscription au registre (attestation d'inscription ou copie intégrale des inscriptions portées au registre) permet ainsi aux chefs d'exploitation agricole et cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA** ainsi qu'aux dirigeants salariés majoritaires de certaines formes de sociétés

commerciales, de justifier légalement tout au long de leur carrière, de leur activité agricole par un document officiel.

Les utilités et objectifs potentiels de ce dispositif sont nombreux : circonscrire le versement de certaines aides publiques aux seuls agriculteurs qualifiés d'actifs agricoles, simplifier les échanges avec les divers organismes et administrations, prévoir pour les exploitants agricoles la possibilité de transmettre leur place de marché ou encore contribuer à la définition du statut de l'agriculteur professionnel.

Alimenté par les CFE des Chambres d'agriculture, les caisses de Mutualité Sociale Agricole et le groupement d'intérêt économique Infogreffe, ce registre sera mis à jour mensuellement à compter du mois d'avril 2019.

Pour consulter en ligne le registre des actifs agricoles et acheter les documents d'inscription des actifs agricoles (pour les tiers, la délivrance étant payante), un site internet a été créé : <https://www.registre-actifs-agricoles.fr/>.

Pour tout renseignement sur ce

registre, il est possible de contacter le CFE de la Chambre d'agriculture de son département ou d'adresser un mail à l'adresse suivante : registre@apca.chambagri.fr.

CFE* : Centre de Formalités des Entreprises, guichet unique des formalités administratives de création, modification et cessation d'activité des entreprises agricoles dans chacune des Chambres d'agriculture départementales.

ATEXA** : assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.